



clé d'accès à une partie commune à usage privatif ?

Par **Claudenicole**, le **30/03/2023** à **19:43**

Bonjour, je suis propriétaire d'un appartement donnant sur une terrasse de 45 m2 (partie commune à usage privatif) qui est reliée à un escalier (partie commune) par une porte fermée à clé, de façon à ce que des entreprises puissent venir faire le contrôle d'étanchéité.

Jusqu'à présent, je disposais d'une clé de cette porte (de même que le syndic), mais dernièrement le syndic a changé la serrure (sans m'en informer) et il ne m'a pas donné de clé.

Est-ce normal ? Merci d'avance pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **30/03/2023** à **20:53**

Bonjour et bienvenue

Par quelle disposition ou accord aviez vous obtenu cette clé?

Lui avez vous demandé la nouvelle et dans l'affirmative, qu'a-t-il répondu ?

Par **Claudenicole**, le **31/03/2023** à **15:41**

Merci pour votre réponse.

A mon arrivée dans l'immeuble en 2001, c'est la concierge qui m'avait donné la clé de la part du Syndic. En effet, j'ai été quelquefois sollicitée pour moi-même la porte de la terrasse à des ouvriers lorsque la concierge était absente.

La concierge a pris sa retraite il y a 2 ans et a été remplacée par un employé d'immeuble (qui est présent seulement quelques heures par jour).

La serrure a été changée (sans m'en informer) pendant l'année 2022. Je m'en suis rendue compte le 16.01.2023 à l'occasion du passage d'un ouvrier pour le contrôle d'étanchéité de la terrasse. J'ai envoyé un mail au Syndic (le 30.01) et je n'ai pas eu de réponse.

Merci d'avance pour votre avis et votre aide

Par **Marck.ESP**, le **31/03/2023** à **16:51**

Laissez le syndic organiser lui même les visites ou accès par des ouvriers, il se rendra peut-être compte lui même qu'il faut que vous ayez une clé.